

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

BNA Assurances

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

BNA Assurances, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 Mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrazek GABSI (Général d'Expertise et de Management –GEM) et M Chiheb GHANMI (Général d'Audit et Conseil).

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinars)

Annexe 1

ACTIFS	Brut 31/12/2025	Amort. & Prov. 31/12/2025	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
AC1-Actifs incorporels				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	3 170 410	2 872 469	297 941	705 095
AC13-Fonds commercial	1 927 250	902 806	1 024 444	659 082
	5 097 660	3 775 275	1 322 385	1 364 177
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	8 632 898	5 773 008	2 859 890	2 891 294
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 118 218	1 670 443	447 775	840 929
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	137 300	-	137 300	129 400
	10 888 416	7 443 451	3 444 965	3 861 623
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	44 948 189	7 963 159	36 985 030	37 877 233
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	40 603 599	5 129 984	35 473 615	31 274 475
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	4 264 539	2 241 293	2 918 729
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	-	18 600 000	20 600 000
AC33-Autres placements financiers	419 482 107	5 756 033	413 726 074	404 240 681
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	44 894 133	4 546 735	40 347 398	28 493 092
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	367 500 290	500 000	367 000 290	369 046 835
AC334-Autres prêts	7 087 684	709 298	6 378 386	6 700 754
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers				-
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	464 486	-	464 486	480 167
	530 604 213	23 113 715	507 490 498	497 391 285
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	1 479 345	-	1 479 345	1 165 550
AC520-Provision d'assurance vie	12 174 358	-	12 174 358	11 457 968
AC530-Provision pour sinistres vie	1 005 260	-	1 005 260	370 287
AC531-Provision pour sinistres non vie	15 167 424	-	15 167 424	14 476 891
AC541-Provision pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	880 132	-	880 132	1 424 243
	30 706 519	-	30 706 519	28 894 939
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 415 280	-	1 415 280	1 763 637
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	90 907 749	66 999 046	23 908 703	29 447 909
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	24 158 349	15 505 747	8 652 602	16 574 969
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	6 395 130	3 098 790	3 296 340	2 535 571
AC63-Autres créances	51 702 046	1 447 164	50 254 882	40 670 601
AC631-Personnel	940 482	-	940 482	869 322
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	38 925 081	176 780	38 748 301	30 922 076
AC633-Débiteurs divers	11 836 483	1 270 384	10 566 099	8 879 203
	174 578 554	87 050 747	87 527 807	90 992 687
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	3 692 642	1 417 152	2 275 490	6 019 978
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	16 661 343	-	16 661 343	16 204 610
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	-
AC73-Comptes de régularisation Actif	13 705 044	135 138	13 569 906	12 428 748
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	12 880 808	135 138	12 745 670	11 803 444
AC733-Autres comptes de régularisation	824 236	-	824 236	625 304
	37 420 742	4 914 003	32 506 739	34 653 336
Total des Actifs	789 296 104	126 297 191	662 998 913	657 158 047

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinars)

Annexe 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres		
CP1-Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	46 694 230
CP3-Rachat d'actions propres	-	-
CP4-Autres capitaux propres	84 410 222	119 410 222
CP5-Résultats reportés	-152 575 407	-168 890 448
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	65 920 834	84 605 794
CP6-Résultat de l'exercice	17 045 881	16 315 042
Total capitaux propres avant affectation	82 966 715	100 920 836
PA1-Autres passifs financiers		
PA14-Dettes envers les établissements bancaires et financiers	-	-
	-	-
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	1 215 828	9 227 726
	1 215 828	9 227 726
PA3-Provisions techniques brutes		
<i>PA310-Provisions pour primes non acquises</i>	60 149 790	57 668 757
<i>PA320-Provisions assurances vie</i>	131 179 503	104 877 970
<i>PA330-Provision pour sinistres vie</i>	11 963 245	9 681 080
<i>PA331-Provision pour sinistres non vie</i>	307 699 904	314 208 796
<i>PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie</i>	525 248	638 825
<i>PA341-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie</i>	2 350 349	1 763 386
<i>PA361-Autres provisions techniques non vie</i>	-	-
	513 868 039	488 838 814
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		
	17 895 352	14 434 193
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	3 338 470	7 726 665
PA63-Autres dettes	19 023 982	13 358 320
<i>PA631-Dépôts et cautionnements reçus</i>	2 474 329	1 507 839
<i>PA632-Personnel</i>	31 506	25 647
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	12 005 226	8 541 171
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	4 512 921	3 283 663
	22 362 452	21 084 985
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
<i>PA710- Report de commissions reçues des réassureurs</i>	245 091	320 642
<i>PA712-Autres comptes de régularisation Passif</i>	24 445 436	22 330 851
	24 690 527	22 651 493
Total des passifs	580 032 198	556 237 211
Total des capitaux propres et des passifs	662 998 913	657 158 047

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinars)

Annexe 3

Désignation	Opérations brutes Exercice 2025	Cessions et/ou rétrocessions Exercice 2025	Opérations nettes Exercice 2025	Opérations nettes Exercice 2024
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	146 264 097	-9 472 895	136 791 202	138 426 360
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-2 481 032	313 795	-2 167 237	-1 150 267
Sous-total 1	143 783 065	-9 159 100	134 623 965	137 276 093
PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	19 540 361	-	19 540 361	18 287 072
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-101 508 898	4 427 257	-97 081 641	-97 506 033
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	6 508 892	690 533	7 199 425	8 851 776
Sous-total 2	-95 000 006	5 117 790	-89 882 216	-88 654 257
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	-	-	-	1 673 163
CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-243 074	-2 103	-245 177	-295 478
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-41 034 606	-	-41 034 606	-41 249 376
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	459 556	-	459 556	-573 664
CHNV 43- Frais d'administration	-6 952 091	-	-6 952 091	-5 335 667
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	1 525 728	1 525 728	1 234 917
Sous-total 3	-47 527 141	1 525 728	-46 001 413	-45 923 790
CHNV5- Autres charges techniques	-4 997 667	-	-4 997 667	-3 537 698
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	15 555 538	-2 517 685	13 037 853	18 825 105

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinars)

Annexe 4

Désignation	Opérations brutes Exercice 2025	Cessions et/ou rétrocessions Exercice 2025	Opérations nettes Exercice 2025	Opérations nettes Exercice 2024
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	43 762 588	-1 468 805	42 293 783	25 932 215
Sous-total 1	43 762 588	-1 468 805	42 293 783	25 932 215
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	8 512 284	-	8 512 284	7 016 463
PRV 22- Produits des autres placements	-	-	-	-
PRV 23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	313 811	-	313 811	237 978
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	400 068	-	400 068	5 821
Sous-total 2	9 226 163	-	9 226 163	7 260 262
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-10 633 706	334 684	-10 299 022	-9 585 963
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-2 282 165	634 973	-1 647 192	-2 527 045
Sous-total 3	-12 915 871	969 657	-11 946 214	-12 113 008
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-26 301 532	716 390	-25 585 142	-12 673 252
CHV 22- Autres provisions techniques	-	-	-	-
Sous-total 4	-26 301 532	716 390	-25 585 142	-12 673 252
CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-582 716	-90 087	-672 803	217 167
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-12 160 174	-	-12 160 174	-8 606 468
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-2 823	-	-2 823	-2 817
CHV 43- Frais d'administration	-1 610 809	-	-1 610 809	-846 835
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	295 103	295 103	320 904
Sous-total 5	-13 773 806	295 103	-13 478 703	-9 135 216
CHV5- Autres charges techniques	-1 249 417	-	-1 249 417	-884 424
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-2 222 681	-	-2 222 681	-1 719 391
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	-571 835	-	-571 835	-282 193
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-43 311	-	-43 311	-19 778
Sous-total 6	-2 837 827	-	-2 837 827	-2 021 362
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-4 672 418	422 258	-4 250 160	-3 417 618

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinars)**

Annexe 5

Désignation	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	13 037 853	18 825 105
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-4 250 160	-3 417 618
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	30 961 612	29 705 255
PRNT12- Produits des autres placements	-	-
Sous-total 1a	30 961 612	29 705 255
PRNT13- Reprises de corrections de valeurs sur placements	1 141 421	1 007 515
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	1 455 162	24 648
Sous-total 1	33 558 195	30 356 888
CHNT1- Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-8 084 527	-7 279 300
CHNT12- Corrections de valeur sur placements	-2 079 927	-1 194 706
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-157 536	-83 734
Sous-total 2	-10 321 990	-8 557 740
CHNT2 - Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-19 540 361	-18 287 072
PRNT2- Autres produits non techniques	8 572 017	244 850
CHNT3- Autres charges non techniques	-1 097 812	-2 833 787
Résultat provenant des activités ordinaires	19 957 742	16 711 156
CHNT41- Impôts exigibles	-2 417 800	-385 614
CHNT42- Impôts différés	-	-
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	17 539 942	16 325 542
PRNT4 Gains extraordinaires	-	-
CHNT5- Pertes extraordinaires	-494 061	-10 500
Résultat net de l'exercice	17 045 881	16 315 042
Effets des modifications comptables	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	17 045 881	16 315 042

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31-12-2025
(Montants exprimés en Dinars)

Annexe 6

DÉSIGNATIONS	31/12/2025	31/12/2024
HB1- Engagements reçus	2 320 028	1 263 323
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés	137 300	129 400
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinars)

Annexe 7

DÉSIGNATION	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation :		
Encaissements des primes reçues des assurés	198 218 729	165 650 895
Sommes versées pour paiement des sinistres	-101 355 203	-99 858 289
Commissions versées aux intermédiaires	-24 204 784	-23 639 848
Encaissements des sinistres pour cessions	534 519	1 237 722
Décaissements des primes pour cessions	-3 153 292	-3 712 541
Commissions recues des cessions	266 049	451 615
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-31 316 331	-28 280 816
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-263 070 043	-226 095 613
Encaissements liés à la cession de placements financiers	242 654 023	208 375 790
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-34 330 826	-33 915 441
Produits financiers reçus	35 246 979	31 631 419
Autres mouvements	13 614 332	13 884 834
Flux de trésorerie provenant de (ou affectés à) l'exploitation	33 104 152	5 729 727
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 168 778	-999 356
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	138 444	437 034
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-2 030 334	-562 322
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Encaissements Titres participatifs		
Décaissements Titres participatifs	-35 000 000	-
Décaissements Billets de trésorerie		
Distribution Dividendes		
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-35 000 000	-
Variation de trésorerie	-3 926 182	5 167 405
Trésorerie au début de l'exercice	7 618 824	2 451 419
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 692 642	7 618 824

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

I - Présentation de la Société

Renseignement de caractère général :

Dénomination sociale : BNA Assurances
Siège social : Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis
Numéro Immatriculation au Registre National des Entreprises : 0845686P
Téléphone : +216 70 026 000
Fax : +216 71 268 400
Email : courrier@bnaassurances.com
Site web : bnaassurances.com/fr

La société « BNA Assurances » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale d'un (1) dinar l'action. Notons que le fonds commun de l'ex société mutuelle, représentant le cumul des droits d'adhésion (de 20 DT chacun) versés par ses adhérents depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2013, s'élevait à 6 503 402 DT.

Le capital social initial de 13 220 560 DT provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 aout 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 46 408 054 DT, pour le porter de 40 983 736 DT à 87 391 790 DT, et ce, par l'émission de 87 391 790 actions ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 décembre 2024 a approuvé le changement de la dénomination sociale de la société « AMI Assurances », qui devient désormais « BNA Assurances ».

Au cours de l'exercice 2025, la « BNA Assurances » a franchi une étape stratégique majeure avec son admission à la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'avis d'admission et après accomplissement des formalités réglementaires, la négociation des actions « BNA Assurances » a débuté le 14 août 2025 sur le Marché Principal (Compartiment A).

La société « BNA Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi n° 97-24 du 28 avril 1997, la loi n° 2002-37 du 1^{er} avril 2002, la loi n° 2005-86 du 15 août 2005 et la loi n° 2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « BNA Assurances » fournit ses produits et services à travers 114 agences, 41 courtiers et 3 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

II - Faits marquants de l'exercice

A- Le secteur des assurances :

Les faits saillants suivants ont marqué l'activité du secteur des assurances au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 :

- ◆ Renforcement du cadre réglementaire des pratiques commerciales : Adoption du règlement n° 01/2025 du 14 mars 2025, établissant un cadre réglementaire encadrant les pratiques commerciales dans le secteur des assurances, et création, à cet effet, d'une Direction Générale de la Protection des Assurés au sein du Comité Général des Assurances (CGA) ;
- ◆ Mise en place d'un système d'échange automatisé des données : Entrée en vigueur du règlement n° 02/2025, organisant la transmission électronique des données entre les compagnies d'assurances et le CGA, via une nouvelle plateforme numérique sécurisée, permettant la collecte automatisée des informations exigées par la réglementation en vigueur ;
- ◆ Réglementation de l'externalisation des services : Adoption du règlement n° 03/2025, encadrant l'externalisation des services liés à l'exécution des contrats d'assurance, notamment les prestations d'assistance et de gestion des indemnités, afin de garantir une meilleure traçabilité, qualité de service et responsabilité des acteurs sous-traitants ;
- ◆ Modification du cadre de reporting et de solvabilité : Révision du règlement n° 01/2021 relatif aux obligations d'information à l'égard du CGA. L'amendement de l'article 8 introduit désormais un nouveau "rapport de solvabilité", intégrant un axe d'analyse prospective destiné à renforcer l'évaluation anticipée des risques ;
- ◆ Nouvelle réglementation du travail et interdiction de la sous-traitance de main-d'œuvre : Promulgation de la loi n° 2025-9 du 21 mai 2025, interdisant la sous-traitance directe de main-d'œuvre, avec des conséquences significatives sur l'organisation interne des entreprises, y compris les compagnies d'assurances ;
- ◆ Mesures fiscales issues de la loi de finances 2025 :
 - Nouvelle taxe de 1% sur les primes émises (non refacturée aux assurés), destinée à financer le Fonds de Protection Sociale des Travailleuses du Secteur Agricole ; cette contribution est exigible mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2025 (article 15 de la loi de finances 2025),
 - Obligation déclarative imposée aux sociétés d'assurances de transmettre à l'administration fiscale certaines informations concernant les prestataires médicaux et paramédicaux, telles que : le matricule fiscal, le montant et la date des actes (article 70 de la même loi).
- ◆ Lancement officiel, à compter du 1^{er} novembre, par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) de l'application mobile "E-Constat FTUSA", une solution 100% digitale permettant la déclaration des accidents de la route de manière simple, rapide et sécurisée.

B- Activité de la Compagnie en 2025 :

• Production :

Branche	31/12/2025	Part %	31/12/2024	Part %
Auto	131 084 195	69%	132 054 742	76%
Vie	43 762 588	23%	27 467 792	16%
Groupe	6 694 891	4%	7 698 460	4%
Incendie	3 074 420	2%	2 928 203	2%
Risques divers	1 786 928	1%	992 598	1%
Transport	2 439 246	1%	2 328 214	1%
Risques spéciaux	1 184 417	1%	661 440	0%
Total	190 026 685	100%	174 131 449	100%

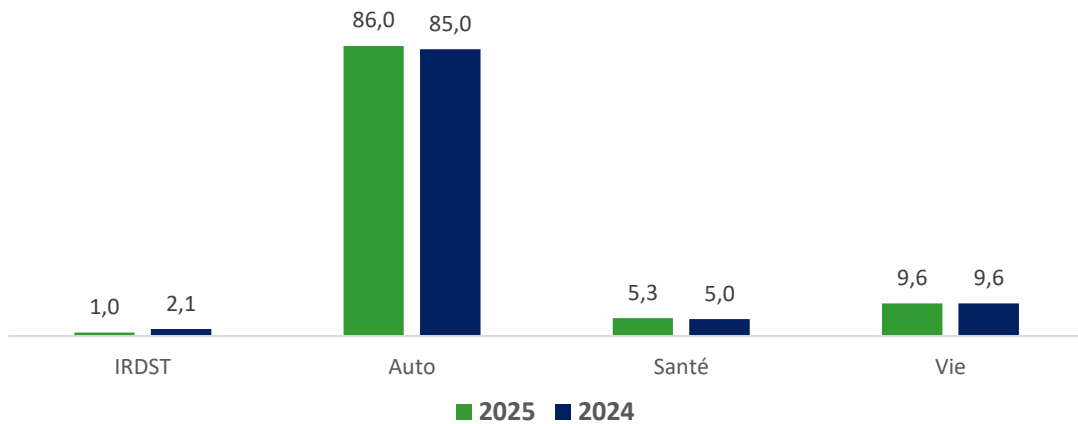
Au cours de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 190 MDT.

L'évolution de la structure du portefeuille s'explique essentiellement par :

- ◆ La hausse de l'assurance Vie d'environ 7%, en passant de 16% en 2024 à 23% en 2025 ;
- ◆ La baisse de l'assurance Auto d'environ 7%, en passant de 76% en 2024 à 69% en 2025.

- **Sinistres :**

Répartition des sinistres décaissés par branche



Les sinistres décaissés, y compris les frais de gestion directs, restent stables à 102,0 MDT en 2025, contre 101,6 MDT en 2024 du fait de :

- La baisse des sinistres décaissés dans les branches IRDST de 1 MDT ;
- L'augmentation des décaissements Auto de 1 MDT.

- **Placements :**

- Les placements nets de la Compagnie totalisent 507,5 MDT au 31/12/2025, contre 497,4 MDT au 31/12/2024, soit une progression de 2% ;
- Le revenu total des placements net de la Compagnie totalise 31,5 MDT en 2025, contre 28,6 MDT en 2024.

- **Réassurances :**

Les soldes des réassurances Non-Vie & Vie se sont établis respectivement à 2,5 MDT et 0,4 MDT au 31/12/2025, contre 5,9 MDT et 0,9 MDT au 31/12/2024.

- **Contrôle fiscal :**

En octobre 2023, la Compagnie a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2019 et 2020, qui a abouti à la conclusion, en 2025, d'un arrangement définitif avec l'administration fiscale. La charge correspondante a été constatée au cours de l'exercice 2025 (avec reprise de la provision correspondante).

- **Contrôle CNSS :**

La Compagnie a fait également l'objet d'un avis de vérification sociale portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, qui a abouti à la conclusion, en 2025, d'un accord définitif avec la CNSS, prévoyant un paiement échelonné, en bénéficiant de la procédure d'amnistie sociale. La charge correspondante a été constatée au cours de l'exercice 2025 (avec reprise de la provision correspondante).

- **La marge de solvabilité :**

Le taux de la marge de solvabilité s'est établi à 208 % au cours de l'exercice 2025, contre 262 % en 2024. Cette baisse est principalement liée au règlement de la première tranche du titre participatif, pour un montant de 35 MDT.

III - Principes & Méthodes Comptables

A. NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables Tunisiennes, tels que définis par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Conformément aux dispositions du paragraphe 28 de la norme comptable sectorielle NC 27, relative au Contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, il est précisé que la Compagnie n'applique pas une comptabilité pluri-monétaire. En effet, la comptabilité est tenue exclusivement en Dinar Tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

B. BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

C. MÉTHODES COMPTABLES PERTINENTES

C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations, hors placements immobiliers, sont comptabilisées initialement à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition).

Elles sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Fonds commercial	33%
- Agencements et aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	10%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

C-2 : Les placements

Nous avons mis en place un dispositif de cantonnement effectif des actifs liés à la branche vie, garantissant une gestion distincte et dédiée de ces actifs par rapport à ceux de la branche non-vie. Ce dispositif vise à assurer que les actifs admis en représentation des provisions techniques soient affectés exclusivement à la couverture des engagements correspondants, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Le cantonnement des produits et des charges relatifs aux placements est effectué selon une méthode conforme aux dispositions de la norme comptable sectorielle NC 27 et de l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

C-2-1- Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits ;
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social ...) ;
- Les immeubles hors exploitation ;
- Les parts et les actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition et impôts/taxes récupérables ; ils sont augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers sont évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la moins-value est réversible, et des réductions de valeur considérées comme étant irréversibles.

Pour les placements immobiliers amortissables, la Compagnie applique un amortissement linéaire aux taux suivants :

Catégorie	Taux
Immeubles d'exploitation	2%
Immeubles hors exploitation	2%

Au 31 décembre 2017, par dérogation au modèle du coût prévu par les normes comptables Tunisiennes en vigueur, la Compagnie a procédé à la réévaluation de ses biens immobiliers (terrains et constructions) à leur juste valeur à cette date, déterminée par une expertise directe et indépendante.

Le recours au modèle de la réévaluation à la juste valeur est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fidélité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme comptable internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante vers l'adoption du modèle de la réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières.

La réévaluation effectuée au 31 décembre 2017, après la constatation des amortissements de l'exercice 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat net de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars, a été comptabilisée en majorant la valeur brute des immobilisations concernées, en contrepartie d'un compte de réserve spéciale de réévaluation en capitaux propres.

Notons, enfin, qu'à la date de clôture, les immobilisations corporelles de la Compagnie ne sont grevées d'aucune restriction de propriété et ne font l'objet ni de nantissement, ni d'hypothèque, ni d'autre sûreté réelle destinée à garantir des dettes ou engagements financiers.

C-2-2- Autres placements

▪ Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission). Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupons courus à l'achat.

▪ Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non-cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

▪ Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA ...) ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances contiennent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021, fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, comme suit :

- ◆ Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

N-2 et antérieures	100%
N-1	20%
N	0%

- ◆ Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité ;
- ◆ Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnés en totalité ;

Déduction faite des encaissements intervenus dans les 2 mois après la date de clôture de chaque exercice, à condition qu'il s'agisse de créances totalement provisionnées.

C-4 : Les provisions techniques

C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie

- Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuair e et en respectant l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.

- Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la « BNA Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

- Provision pour frais de gestion vie :

Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- Provision pour participation aux bénéfices (vie) :

Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie

- Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- Provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 6%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Compagnie et en application de la circulaire du Ministre des Finances n° 258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours :

Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- Provision d'égalisation :

Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

C-4-3 : Dérogations relatives aux provisions techniques

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux Provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

▪ Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable.

▪ Provision pour égalisation vie :

Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

C-5- Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C-6- Les charges par destination

Les charges par nature regroupent les dépenses qui ne sont pas directement liées à l'activité principale de la Compagnie, dont notamment les charges d'administratives, les frais de direction, les honoraires, les loyers et les dotations aux amortissements.

Elles se distinguent entre charges directes, imputables directement à une activité ou à une branche donnée (commissions, salaires, frais spécifiques, etc.), et charges indirectes, communes à plusieurs branches (dotations aux amortissements, taxes, etc.).

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature précédemment citées entre les différentes destinations représentatives de l'activité d'assurance ou de réassurance, à savoir :

- L'acquisition des contrats ;
- L'administration des contrats ;
- La gestion des sinistres ;
- La gestion des placements ;
- Les autres charges techniques.

La Compagnie dispose à cet effet d'un système de comptabilité analytique permettant une ventilation fiable des charges par nature. Cette répartition repose sur l'utilisation de clés de répartition appropriées (telles que les effectifs, le temps passé ou les surfaces occupées), régulièrement révisées afin de garantir leur adéquation avec l'évolution de l'activité et se présentant comme suit :

Nature de la charge	Clé de répartition
Salaires	TimeSheet par branche
Charges informatiques	Effectif par département / branche
Loyers et amortissements	Surface occupée par direction / branche
Taxes sur chiffre d'affaires	Pourcentage du chiffre d'affaires par branche
Charges administratives	TimeSheet

Les charges des centres auxiliaires sont réparties vers aux centres principaux et branches d'assurance selon les clés de répartition suivantes :

Nature de la charge	Clé de répartition
Acquisition	% Chiffres d'affaires par branche
Sinistre	% Charge de sinistres par branche
Administration	Moyenne des charges de sinistres et chiffres d'affaires par branche
Placement	Allocation placement
Autres charges	Moyenne des charges de sinistres et chiffres d'affaires par branche

- **Charges d'acquisition des contrats :**

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats.

Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

- **Frais d'administration des contrats :**

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

- **Les frais de gestion des sinistres :**

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

- **Frais de gestion des placements :**

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les commissions bancaires et les pertes de change.

- **Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable.

C-7- Affectation des produits nets des placements

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

C-8- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés comprennent la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, qui ont été comptabilisés en charge de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs.

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

La « BNA Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

IV - Notes sur le Bilan

AC1- Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de 1 322 385 DT au 31/12/2025, contre 1 364 177 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 41 792 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Amort. cumulé 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024
Logiciels	3 170 410	2 872 469	297 941	705 095
Fonds commercial	1 927 250	902 806	1 024 444	659 082
Total en DT	5 097 660	3 775 275	1 322 385	1 364 177

AC2- Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique est de 3 444 965 DT au 31/12/2025, contre 3 861 623 DT au 31/12/2024, soit une baisse de 416 658 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Amort. cumulé 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024
AAI	4 336 686	2 792 289	1 544 397	1 382 474
Matériel de transport	1 012 405	570 390	442 015	576 459
Matériel informatique	3 283 807	2 410 329	873 478	932 361
Matériel et mobilier de bureaux	2 118 218	1 670 443	447 775	840 929
Dépôts et cautionnements	137 300	-	137 300	129 400
Total en DT	10 888 416	7 443 451	3 444 965	3 861 623

AC3- Placements

Les placements nets totalisent 507 490 498 DT au 31/12/2025, contre 497 391 285 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 10 099 213 DT ; ils se composent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Amort. cumulé/ Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024
Terrains et constructions d'exploitation	44 948 189	7 963 159	36 985 030	37 877 233
Terrains et constructions hors exploitation	40 603 599	5 129 984	35 473 615	31 274 475
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	4 264 539	2 241 293	2 918 729
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	-	18 600 000	20 600 000
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	44 894 133	4 546 735	40 347 398	28 493 092
Obligations et autres titres à revenus fixes	367 500 290	500 000	367 000 290	369 046 835
Autres dépôts et prêts	7 087 684	709 298	6 378 386	6 700 754
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	464 486	-	464 486	480 167
Total en DT	530 604 213	23 113 715	507 490 498	497 391 285

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 72 458 645 DT au 31/12/2025 et se détaille comme suit :

➤ **Terrains et constructions d'exploitation :**

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Amort. cumulé 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	39 484 510	6 450 212	33 034 298
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	59 296	16 367	42 929
Délégation Sfax	2 466 486	710 895	1 755 592
Délégation Sousse	1 482 449	409 360	1 073 089
Délégation Bizerte	373 193	109 519	263 675
Délégation Gabès	1 074 191	266 806	807 385
Construction en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Total en DT	44 948 189	7 963 159	36 985 030

➤ **Terrains et constructions hors exploitation :**

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Amort. cumulé 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025
Terrain et Immeuble B. Abdesslem Sfax	297 231	68 433	228 798
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	22 402 094	3 764 640	18 637 455
Terrain et Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	3 389 161	709 205	2 679 956
Terrain 17 Rue Mauritanie Tunis	1 297 749	-	1 297 749
Terrain et Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	505 336	38 911	466 425
Délégation Sfax	336 339	96 940	239 399
Délégation Sousse	142 994	47 621	95 373
Délégation Bizerte	945 190	271 869	673 321
Local Nabeul	458 106	116 510	341 596
Action immobilière MAE	400 000	-	400 000
Terrain la Perle du Lac II (*)	9 307 799	-	9 307 799
Magasin n°17 - Résidence Les Tulipes Mourouj 6	298 323	4 217	294 106
Magasin n°18 - Résidence Les Tulipes Mourouj 6	572 077	8 087	563 989
Magasin n°19 - Résidence Les Tulipes Mourouj 6	251 200	3 551	247 649
Total en DT	40 603 599	5 129 984	35 473 615

(*) Les acomptes pour le terrain « La Perle du Lac II » se présentent comme suit :

Terrain « La Perle du Lac II »	Montant
Valeur d'achat total	10 397 541
1 ^{er} acompte	3 121 262
2 ^{ème} acompte	883 791
3 ^{ème} acompte	883 791
4 ^{ème} acompte	883 791
5 ^{ème} acompte	883 791
6 ^{ème} acompte	883 791
7 ^{ème} acompte	883 791
8 ^{ème} acompte	883 791
Total en DT	9 307 799

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 2 241 293 DT au 31/12/2025 et se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	1 099 833	-
GMP	105 999	105 999	-	-	-
Résidence CAP BON S.A.	500 000	500 000	-	500 000	-500 000
Japanese Motors Company - JMC	2 400 000	2 400 000	-	-	-
Al Hidaya Agricole S.A.	2 400 000	1 258 540	1 141 460	1 318 896	-177 436
Total en DT	6 505 832	4 264 539	2 241 293	2 918 729	-677 436

La répartition des parts dans les entreprises avec un lien de participation se présente comme suit :

Désignations	Nombre des actions détenues	Nombre total des actions de la société émettrice	Pourcentage
Général Assistance	21 000	105 002	20%
GMP	105 999	360 000	29%
Résidence CAP BON S.A.	5 000	20 000	25%
Japanese Motors Company - JMC	240 000	1 200 000	20%
Al Hidaya Agricole S.A.	240 000	1 500 000	16%

AC324 - Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises

Le solde net de ce poste a passé de 20 600 000 DT au 31/12/2024 à 18 600 000 DT au 31/12/2025, soit une diminution de 2 000 000 DT.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charges, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement ;
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Dès lors qu'un risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts échus est constaté (suite à la défaillance de l'émetteur), ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et parts dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 40 347 398 DT au 31/12/2025, contre 28 493 092 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 11 854 306 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles « BNA Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
Actions cotées	15 807 881	301 070	15 506 811	10 933 975	4 572 836
Actions non cotées	3 611 930	3 132 905	479 025	461 535	17 490
SICAV obligataire	111 142	-	111 142	469	110 673
Fonds commun de placement	25 363 180	1 112 760	24 250 420	17 097 113	7 153 307
Total en DT	44 894 133	4 546 735	40 347 398	28 493 092	11 854 306

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 367 000 290 DT au 31/12/2025, contre 369 046 835 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 2 046 545 DT.

Cette rubrique englobe notamment les titres émis par l'État (obligations, BTA ...), les comptes à terme, les bons de caisse et les certificats de dépôts ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
Emprunts obligataires	168 662 653	500 000	168 162 653	91 337 908	76 824 745
Bons du Trésor et assimilés	52 837 637	-	52 837 637	115 708 927	-62 871 290
Comptes de dépôts placements	146 000 000	-	146 000 000	162 000 000	-16 000 000
Total en DT	367 500 290	500 000	367 000 290	369 046 835	-2 046 545

AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 378 386 DT au 31/12/2025, contre 6 700 754 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 322 368 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
Prêts au Personnel	6 244 760	112 029	6 132 731	6 629 007	- 496 276
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	47 269	47 269	-	-	-
Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
Avances / Contrats vie	245 655	-	245 655	71 748	173 907
Total en DT	7 087 684	709 298	6 378 386	6 700 754	-322 368

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 464 486 DT au 31/12/2025, contre 480 167 DT au 31/12/2024, soit une baisse de 15 681 DT.

La répartition pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Placements admis en représentation des provisions techniques
Terrains et constructions	85 151 788	72 058 646	72 050 582
Placements dans les entreprises liées et participations :			
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	2 241 293	2 241 293
- Bon et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	18 600 000	18 600 000
Autres placements financiers			
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	45 294 133	40 747 398	40 747 397
- Obligations et autres titres à revenu fixe	367 500 290	367 000 290	367 000 290
- Autres prêts	7 087 684	6 378 386	245 655
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	464 486	464 486	-
Total en DT	530 604 213	507 490 499	500 885 217

Le taux de représentations des engagements règlementés présente 104%.

AC5- Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 30 706 519 DT au 31/12/2025 contre 28 894 939 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 1 811 580 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Provision pour primes non acquises	1 479 345	1 165 550	313 795
Provision d'assurances vie	12 174 358	11 457 968	716 390
Provision pour sinistres vie	1 005 260	370 287	634 973
Provision pour sinistres non-vie	15 167 424	14 476 891	690 533
Provision pour participation aux bénéfécies et ristournes vie	880 132	1 424 243	-544 111
Total en DT	30 706 519	28 894 939	1 811 580

AC6- Créances

Les créances nettes des provisions totalisent 87 527 807 DT au 31/12/2025, contre 90 992 687 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 3 464 880 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
Primes acquises et non émises	1 415 280	-	1 415 280	1 763 637	-348 357
Créances nées d'opérations d'assurance directe	90 907 749	66 999 046	23 908 703	29 447 909	-5 539 206
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	24 158 349	15 505 747	8 652 602	16 574 969	-7 922 367
Créances nées d'opérations de réassurance	6 395 130	3 098 790	3 296 340	2 535 571	760 769
Autres créances	51 702 046	1 447 164	50 254 882	40 670 601	9 584 281
Total en DT	174 578 554	87 050 747	87 527 807	90 992 687	-3 464 880

▪ Ventilation des créances selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	1 415 280	-	-	1 415 280
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	39 156 027	23 743 769	28 007 953	90 907 749
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 739 759	5 426 727	12 991 863	24 158 349
Créances nées d'opérations de réassurance	1 162 148	2 050 081	3 182 901	6 395 130
Personnel	940 481	-	-	940 481
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	38 925 081	-	-	38 925 081
Débiteurs divers	3 452 064	4 708 992	3 675 427	11 836 483
Total	90 790 840	35 929 569	47 858 144	174 578 554

AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 415 280 DT au 31/12/2025, contre 1 763 637 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 348 357 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Groupe	250 659	344 350	-93 691
Incendie	11 047	8 821	2 226
Risques divers	98 617	93 703	4 914
Risques spéciaux	36 219	38 092	-1 873
Vie	333 684	639 779	-306 095
Automobile	567 900	551 176	16 724
Transport	117 154	87 716	29 438
Total en DT	1 415 280	1 763 637	-348 357

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 23 908 703 DT au 31/12/2025, contre 29 447 909 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 5 539 206 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
Primes à annuler (a)	-2 915 334	-	-2 915 334	-2 743 766	-171 568
Agences-Succursales (b)	93 823 083	66 999 046	26 824 037	32 191 675	-5 367 638
Total en DT	90 907 749	66 999 046	23 908 703	29 447 909	-5 539 206

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 915 334) DT au 31/12/2025, contre (2 743 766) DT au 31/12/2024.

Les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur les annulations historiques.

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde net compensé de 26 824 037 DT au 31/12/2025. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 8 652 602 DT au 31/12/2025, contre 16 574 969 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 7 922 367 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
Comptes de liaison	24 158 349	15 505 747	8 652 602	16 574 969	-7 922 367
Total en DT	24 158 349	15 505 747	8 652 602	16 574 969	-7 922 367

Le solde brut de ce poste s'élève à 24 158 349 DT au 31/12/2025 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant au 31/12/2025
Compte de liaison COMPAGNIES ITTIHAD	-774 530
Compte de liaison STAR	3 820 807
Compte de liaison ASTREE	541 292
Compte de liaison COMAR	2 404 401
Compte de liaison GAT	1 106 609
Compte de liaison MAE	1 869 519
Compte de liaison CARTE	338 261
Compte de liaison CTAMA-MGA	2 326 013
Compte de liaison MAGHREBIA	637 202
Compte de liaison LLOYD	1 047 737
Compte de liaison BH ASSURANCES	310 717
Compte de liaison BIAT ASSURANCES	397 085
Compte de liaison BUAT	291 072
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	228 361
Compte de liaison ATTAKAFULIA	121 263
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	255 585
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	175 223
Compte de liaison FGA	3 857 449
Prévision de recours matériel	5 204 283
Total en DT	24 158 349

AC62- Créances nées d'opérations de réassurance

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 296 340 DT au 31/12/2025 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
BEST RE	2 894 789	2 894 789	-	-	-
Divers réassureurs	3 500 341	204 001	3 296 340	2 535 571	760 769
Total en DT	6 395 130	3 098 790	3 296 340	2 535 571	760 769

AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 50 254 882 DT au 31/12/2025, contre 40 670 601 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 9 584 281 DT ; il s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
Personnel	940 482	-	940 482	869 322	71 160
État, impôts et taxes	38 925 081	176 780	38 748 301	30 922 076	7 826 225
Débiteurs divers	11 836 483	1 270 384	10 566 099	8 879 203	1 686 896
Total en DT	51 702 046	1 447 164	50 254 882	40 670 601	9 584 281

AC7- Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actifs ont passé de 34 653 336 DT au 31/12/2024 à 32 506 739 DT au 31/12/2025, soit une variation à la baisse de 2 146 597 DT.

Ce poste se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2024	Variation
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	3 692 642	1 417 152	2 275 490	6 019 978	-3 744 488
Frais d'acquisition reportés	16 661 343	-	16 661 343	16 204 610	456 733
Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	-	-
Comptes de régularisation Actif	13 705 044	135 138	13 569 906	12 428 748	1 141 159
Total en DT	37 420 742	4 914 003	32 506 739	34 653 336	-2 146 597

CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la « BNA Assurances » s'élève, au 31/12/2025, à 87 391 790 DT et se divise en 87 391 790 actions ordinaires de valeur nominale de 1 DT chacune, entièrement libérées. Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, se détaille comme suit :

Éléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2023	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-177 468 275	8 577 827	84 605 794
Affectation du bénéfice de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	8 577 827	-8 577 827	-
Bénéfice de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	16 315 042	16 315 042
Soldes au 31 décembre 2024	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-168 890 448	16 315 042	100 920 836
Affectation du bénéfice de l'exercice 2024	-	-	-	-	-35 000 000	16 315 042	-16 315 042	-35 000 000
Bénéfice de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	17 045 881	17 045 881
Soldes au 31 décembre 2025	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	40 000 000	-152 575 406	17 045 881	82 966 717

La répartition du résultat de l'exercice 2025 sera effectuée comme suit :

- Résultat net de l'exercice 2025 : 17 045 881 DT ;
- Résultats reportés avant affectation : -152 575 404 DT ;
- Résultats reportés après affectation : -135 529 525 DT.

Par ailleurs, aucun bien immobilier propriété de la Compagnie n'a fait l'objet d'une nouvelle réévaluation à la juste valeur au 31/12/2025.

CAPITAUX PROPRES	31/12/2025	31/12/2024
CP1 - Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2 - Réserves et primes liées au capital		
- Réserve légale	286 176	286 176
- Primes d'émission	46 408 054	46 408 054
CP3 - Résultats reportés	-152 575 407	-168 890 448
CPR - Réserves spéciales de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP - Titres participatifs	40 000 000	75 000 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	65 920 834	84 605 794
CP6 - Résultat de l'exercice	17 045 881	16 315 042
Total des capitaux propres avant affectation	82 966 715	100 920 836

Sans tenir compte de l'opération de réévaluation des biens immobiliers (terrains et constructions) à leur juste valeur, réalisée au 31 décembre 2017, telle décrite dans la Note C.2.1 ci-avant, le montant des capitaux propres, avant résultat de l'exercice, s'élève à 27 833 732 DT au 31/12/2025, tandis que le résultat de l'exercice s'élève à 18 005 927 DT.

L'analyse comparative des capitaux propres avant et après réévaluation se présente comme suit :

CAPITAUX PROPRES	31/12/2025 Avant réévaluation	31/12/2025 Après réévaluation	Variation
CP1 - Capital social	87 391 790	87 391 790	-
CP2 - Réserves et primes liées au capital			
- Réserve légale	286 176	286 176	-
- Primes d'émission	46 408 054	46 408 054	-
CP3 - Résultats reportés	-146 252 288	-152 575 407	6 323 119
CPR - Réserves spéciales de réévaluation	-	44 410 222	-44 410 222
CPTP - Titres participatifs	40 000 000	40 000 000	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	27 833 732	65 920 834	-38 087 102
CP6 - Résultat de l'exercice	18 005 927	17 045 881	960 046
Total des capitaux propres avant affectation	45 839 659	82 966 715	-37 127 056

En conséquence, l'analyse comparative des actifs immobiliers avant et après réévaluation se présente comme suit :

Désignations	Valeur nette au 31/12/2025 Avant réévaluation	Valeur nette au 31/12/2025 Après réévaluation	Variation
Terrains et constructions d'exploitation	19 950 498	36 985 030	-17 034 532
Terrains et constructions hors exploitation	15 381 090	35 473 614	-20 092 524
Total en DT	35 331 588	72 458 644	-37 127 056

Résultat par action :

Résultat par action	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat net de l'exercice (en DT)	17 045 881	16 315 042
Nombre d'actions en circulation	87 391 790	87 391 790
Résultat / action (en DT)	0,195	0,187

PA2- Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 215 828 DT au 31/12/2025, contre 9 227 726 DT au 31/12/2024, soit une reprise de 8 011 898 DT ; elles se décomposent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite (*)	-	4 990 384	-4 990 384
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi (*)	-	1 411 996	-1 411 996
Provision pour litiges (avec des anciens membres du personnel ...)	213 850	343 856	-130 006
Provision pour autres risques et charges	1 001 978	2 481 490	-1 479 512
Total en DT	1 215 828	9 227 726	-8 011 898

(*) Dans le cadre de la gestion de ses engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi, la « BNA Assurances » a procédé à la transformation des dispositifs des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) et d'assurance groupe en deux contrats séparés d'assurance de capitalisation.

Cette opération s'inscrit dans une logique d'optimisation de la gestion actuarielle et financière des engagements sociaux de la Compagnie. Le recours à un contrat de capitalisation permet une meilleure structuration des flux futurs liés aux engagements de retraite, tout en assurant un suivi conforme aux hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, évolution salariale, espérance de vie, etc.).

Notons que ce changement a eu pour effet de réduire le montant des provisions pour risques et charges comptabilisées antérieurement au titre des indemnités de départ à la retraite. En conséquence, une reprise totale de la provision a été comptabilisée dans les états financiers annuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025.

PA3- Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 513 868 039 DT au 31/12/2025, contre 488 838 814 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 25 029 225 DT ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation
Provision pour primes non acquises	60 149 790	57 668 757	2 481 033
Provision mathématique vie (a)	131 179 503	104 877 970	26 301 533
Provision pour sinistres à payer vie	11 963 245	9 681 080	2 282 165
Provision pour sinistres à payer non-vie (b)	307 699 904	314 208 796	-6 508 892
Autres provisions techniques (c)	2 875 597	2 402 211	473 386
Total en DT	513 868 039	488 838 814	25 029 225

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

La provision mathématique vie a été déterminée conformément aux notes techniques. La « BNA Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Le solde de cette rubrique s'élève à 131 179 503 DT au 31/12/2025, contre 104 877 970 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 26 301 533 DT. Cette évolution est cohérente avec la hausse soutenue de l'activité Vie constatée au cours de l'exercice 2025.

(b) Provision pour sinistres à payer non-vie

La provision pour sinistres à payer non-vie, y compris les frais de gestion et les IBNR s'y rapportant, se détaille comme suit au 31/12/2025 :

Branche	Montant au 31/12/2025
Incendie	5 836 737
Transport	1 327 081
Risques divers	2 453 014
Risques spéciaux	661 796
Automobile	296 516 344
Groupe	904 932
Total en DT	307 699 904

Désignation	Montant au 31/12/2025
Provision pour sinistres à payer	308 847 131
Prévision de recours à encaisser	-1 147 227
Total en DT	307 699 904

La provision pour sinistres à payer non-vie, hors frais de gestion et IBNR, se détaille comme suit au 31/12/2025 :

Branche	Montant au 31/12/2025
Incendie	5 380 356
Transport	1 917 436
Risques divers	2 296 164
Risques spéciaux	578 336
Automobile	227 246 319
Groupe	39 225
Total en DT	237 457 836

(c) Autres provisions techniques

Les autres provisions se détaillent comme suit au 31/12/2025 :

Désignation	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	525 248	638 825	-113 577
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	2 350 349	1 763 386	586 963
PREC	-	-	-
Total en DT	2 875 597	2 402 211	473 386

PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 3 461 159 DT pour passer de 14 434 193 DT au 31/12/2024 à 17 895 352 DT au 31/12/2025. Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Compagnie, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dettes pour dépôt de primes	1 477 689	1 146 947	330 742
Dettes pour dépôt de sinistres	16 417 663	13 287 246	3 130 417
Total en DT	17 895 352	14 434 193	3 461 159

PA6- Autres dettes

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 3 338 470 DT au 31/12/2025, contre 7 726 665 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 4 388 195 DT.

PA63- Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 19 023 982 DT au 31/12/2025, contre 13 358 320 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 5 665 662 DT ; elles s'analysent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	2 474 329	1 507 839	966 490
Personnel	31 506	25 647	5 859
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 005 226	8 541 171	3 464 055
Créditeurs divers	4 512 921	3 283 663	1 229 258
Total en DT	19 023 982	13 358 320	5 665 662

- **Ventilation des dettes selon la durée résiduelle :**

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 830 174	499 013	1 009 283	3 338 470
Dépôts et cautionnements reçus	1 113 881	792 399	568 049	2 474 329
Personnel	31 506	-	-	31 506
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 005 226	-	-	12 005 226
Créditeurs divers	340 211	2 483 985	1 688 725	4 512 921
Total	15 320 998	3 775 397	3 266 057	22 362 452

PA7 - Autres passifs

PA71- Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passif ont passé de 22 651 494 DT au 31/12/2024 à 24 690 527 DT au 31/12/2025, soit une augmentation de 2 039 033 DT ; ils se présentent comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation
Report de commissions reçues des réassureurs	245 091	320 642	-75 551
Autres comptes de régularisation Passif	2 151 568	1 325 269	826 299
Produits constatés d'avance	7 919 748	7 189 971	729 777
Charges à payer	14 374 120	13 815 612	558 507
Total en DT	24 690 527	22 651 494	2 039 033

V - Notes sur les Comptes de Résultats

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non-vie, nettes de réassurances, totalisent 134 623 965 DT en 2025, contre 137 276 093 DT en 2024, soit une diminution nette de 2 652 128 DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
Primes émises et acceptées	146 264 097	-9 472 895	136 791 202	138 426 360
Variation de la PPNA	-2 481 032	313 795	-2 167 237	-1 150 267
Total en DT	143 783 065	-9 159 100	134 623 965	137 276 093

PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 18 287 072 DT en 2024 à 19 540 361 DT en 2025, soit une augmentation de 1 253 289 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges des sinistres non-vie, nette de réassurances, totalisent 89 882 216 DT en 2025, contre 86 981 094 DT en 2024, soit une augmentation de 2 901 122 DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
Sinistres payés	-101 508 898	4 427 257	-97 081 641	-97 506 033
Variation de la PSAP	6 508 892	690 533	7 199 425	8 851 776
PREC	-	-	-	1 673 163
Total en DT	-95 000 006	5 117 790	-89 882 216	-86 981 094

CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie nets totalisent 46 001 413 DT en 2025, contre 45 923 790 DT en 2024, soit une augmentation de 77 623 DT ; ils se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
Frais d'acquisition	-41 034 606	-	-41 034 606	-41 249 376
Variation des frais d'acquisition reportés	459 556	-	459 556	-573 664
Frais d'administration	-6 952 091	-	-6 952 091	-5 335 667
Commissions reçues des réassureurs	-	1 525 728	1 525 728	1 234 917
Total en DT	-47 527 141	1 525 728	-46 001 413	-45 923 790

CHNV5- Autres charges techniques non-vie

Les autres charges techniques non-vie nettes totalisent 4 997 667 DT en 2025, contre 3 537 698 DT en 2024, soit une augmentation de 1 459 969 DT.

PRV1- Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 25 932 215 DT en 2024 à 42 293 783 DT en 2025, soit une augmentation de 16 361 568 DT.

PRV2- Produits des placements

Les produits des placements vie ont passé de 7 260 262 DT en 2024 à 9 226 163 DT en 2025, soit une augmentation de 1 965 901 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes de la branche vie totalisent 11 946 214 en 2025, contre 12 113 008 DT en 2024, soit une baisse de 166 794 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
Sinistres payés	-10 633 706	334 684	-10 299 022	-9 585 963
Variation de la PSAP	-2 282 165	634 973	-1 647 192	-2 527 045
Total en DT	-12 915 871	969 657	-11 946 214	-12 113 008

CHV2- Variation des autres provisions techniques

La rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 12 673 352 DT en 2024 à 25 585 142 DT en 2025, soit une augmentation de 12 911 890 DT.

CHV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent 13 478 703 DT en 2025, contre 9 135 216 DT en 2024, soit une augmentation de 4 343 487 DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024	Variations
Frais d'acquisition	-12 160 174	-	-12 160 174	-8 606 468	-3 553 706
Variation des frais d'acquisition reportés	-2 823	-	-2 823	-2 817	-6
Frais d'administration	-1 610 809	-	-1 610 809	-846 835	-763 974
Commissions reçues des réassureurs	-	295 103	295 103	320 904	-25 801
Total en DT	-13 773 806	295 103	-13 478 703	-9 135 216	-4 343 487

CHV5- Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent 1 249 417 DT en 2025, contre 884 424 DT en 2024, soit une augmentation de 364 993 DT.

CHV9- Charges des placements

Les charges des placements ont passé de 2 021 362 DT en 2024 à 2 837 827 DT en 2025, soit une augmentation de 816 465 DT.

RTNV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 18 825 105 DT en 2024 à un bénéfice de 13 037 853 DT en 2024, soit une dégradation de 5 787 252 DT.

RTV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Le résultat technique vie est passé de (3 417 618) DT en 2024 à (4 250 160) DT en 2025, soit une dégradation de 832 542 DT.

PRNT1- Produits des placements

Les revenus des placements à l'état de résultat ont passé de 30 737 418 DT en 2024 à 33 558 195 DT en 2025, soit une augmentation de 2 820 777 DT.

CHNT1- Charges des placements

Les charges des placements totalisent 10 321 990 DT en 2025, contre 8 557 740 en 2024, soit une hausse de 1 764 250 DT.

PRNT2- Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques ont passé de 244 850 DT en 2024 à 8 572 017 DT en 2025, soit une variation à la hausse de 8 327 167 DT, s'expliquant comme suit :

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Plus-values sur ventes de matériels usagés	430 339	244 850	185 489
Reprises sur provisions pour risques et charges	8 141 678	-	8 141 678
Total en DT	8 572 017	244 850	8 327 167

- **Répartition des charges par nature en charges par destination :**

Les charges par nature totalisent 79 938 318 DT en 2025, contre 69 184 733 DT en 2024, soit une hausse de 10 753 585 DT ; elles se répartissent comme suit :

Désignations	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
CHNV41 - Frais d'acquisition non vie	41 034 606	41 249 376	-214 770
CHV41 - Frais d'acquisition vie	12 160 174	8 606 468	3 553 707
CHNV43 - Frais d'administration non vie	6 952 091	5 335 667	1 616 424
CHV43 - Frais d'administration vie	1 610 809	846 834	763 975
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non vie	9 197 227	6 941 492	2 255 735
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	989 099	622 185	366 914
CHNV5 - Autres charges techniques non vie	4 997 666	3 537 698	1 459 968
CHV5 - Autres charges techniques vie	1 249 417	884 424	364 993
CHNT1 - Frais de gestion des placements non vie	1 223 060	812 413	410 647
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	524 169	348 176	175 993
Total en DT	79 938 318	69 184 733	10 753 585

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Salaires et compléments de salaires	23 470 926	22 664 491	806 435
Charges sociales et autres charges	6 126 861	4 346 608	1 780 253
Sous-total des charges de personnel	29 597 787	27 011 099	2 586 688
Commissions	22 273 735	21 446 223	827 512
STEG, SONEDE, carburant	739 273	735 373	3 900
Imprimés et fournitures	380 011	429 002	-48 991
Loyers	368 298	231 804	136 494
Entretiens et réparations	1 528 652	1 318 143	210 509
Assurances	9 984 125	1 013 226	8 970 899,00
Honoraires	1 581 273	1 709 472	-128 199
Formations	399 150	507 352	-108 202
Contributions organismes professionnels	1 136 008	938 467	197 541
Publicités	1 139 530	732 287	407 243
Missions, réceptions et déplacements	600 471	430 511	169 960
Transport du personnel	261 888	239 310	22 578
Subventions	673 630	927 279	-253 649
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	456 970	505 109	-48 139
Jetons de présence et autres rémunérations	231 479	123 833	107 646
Impôts et taxes	5 284 286	3 205 827	2 078 459
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 637 083	6 686 542	-4 049 459
Autres frais généraux	664 669	993 874	-329 205
Total en DT	79 938 318	69 184 733	10 753 585

- **Répartition de l'effectif du personnel :**

Au 31/12/2025, l'effectif total de la « BNA Assurances » s'établit à 282 employés (100% titulaires) ; il se répartit comme suit :

Catégorie	Effectif
Cadres de Direction	153
Cadres Supérieurs	76
Personnel d'Encadrement	19
Agents d'Exécution	24
Agents de Service	10
Contractuels	-
Total	282

- **Répartition des commissions servies aux intermédiaires :**

CATEGORIE	Exercice 2025	Exercice 2024
Incendie	605 612	604 611
Transport	218 065	223 274
Risques divers	384 850	188 332
Risques spéciaux	102 493	56 608
Automobile	16 045 242	16 155 876
Vie	4 786 461	4 102 941
Groupe	131 012	114 580
Total	22 273 735	21 446 223

- **Répartition des primes brutes émises par zone géographique**

Les primes émises et acceptées proviennent entièrement du marché local ; elles se répartissent par zone géographique comme suit :

Zone	Montant 2025
Grand Tunis	118 416 756
Sfax	25 021 175
Sousse	20 990 991
Bizerte	13 441 087
Gabès	12 156 677
Total en DT	190 026 686

- **Titres et dettes soumis à des conditions de subordination :**

Nature juridique	Titres participatifs
Montant de la dette	40 000 000 DT
Devise de la dette	TND
Taux d'intérêt	Taux fixe 8% & un complément variable : 0,15% des primes émises en excluant les primes d'épargne vie + 3% des primes de bancassurance distribuées en excluant les primes d'épargne vie
Échéance	40 000 000 DT fin 2028
Possibilité de remboursement anticipé	Non

VI - Notes sur l'État des Flux de Trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté à l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	7 618 824	2 451 419	5 167 405
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	33 104 152	5 729 727	27 374 425
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-2 030 334	-562 322	-1 468 012
Trésorerie provenant des activités de financement	-35 000 000	-	-35 000 000
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 692 642	7 618 824	-3 926 182

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Effets et chèques en caisse	2 141 498	2 277 684	-136 186
Banques	1 536 927	5 276 635	-3 739 708
Caisses	14 216	64 505	-50 289
Total en DT	3 692 642	7 618 824	-3 926 182

VII - Note sur les Parties Liées

1. Informations sur les engagements :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la « BNA Assurances » et la « BNA Bank ». Les commissions servies à la « BNA Bank » sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2025, s'élève à 3 965 580 DT ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la « BNA Assurances » (remboursable après deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. En 2022, il y a eu un versement de 12 731 DT. De ce fait, le montant de l'avance en compte courant associé s'élève à 47 269 DT et il est totalement provisionné ;
- L'état des emprunts obligataires souscrits par la « BNA Assurances » auprès de la « BNA Bank » se présente comme suit au 31/12/2025 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2025	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2021-1	8 000 000	1 600 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	5 600 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	2 400 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	1 600 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	2 400 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2025	5 000 000	5 000 000	01/12/2025	19/12/2032	9,55%
Total en DT	28 000 000	18 600 000			

- L'état des comptes à terme souscrits par la « BNA Assurances » auprès de la « BNA Bank » se présente comme suit au 31/12/2025 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2025	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	11/01/2025	05/01/2026	8,99%
BNA	3 000 000	3 000 000	13/01/2025	07/01/2026	9,99%
BNA	10 000 000	10 000 000	20/12/2025	14/12/2026	8,84%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2025	25/12/2026	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2025	25/12/2026	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2025	25/12/2026	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2025	25/12/2026	7,00%
BNA	2 500 000	2 500 000	22/12/2025	17/12/2026	8,84%
BNA	5 000 000	5 000 000	20/12/2025	15/12/2026	8,84%
BNA	14 500 000	14 500 000	20/12/2025	15/12/2026	8,84%
BNA	2 000 000	2 000 000	27/12/2025	26/01/2026	7,74%
BNA	2 000 000	2 000 000	30/12/2025	25/12/2026	8,84%
BNA	9 000 000	9 000 000	30/12/2025	25/12/2026	8,84%
BNA	3 500 000	3 500 000	31/12/2025	26/12/2026	8,84%
Total en DT	123 500 000	123 500 000			

- En 2018, la « BNA Assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la « BNA Capitaux », pour un montant de 8.000.068 DT. La durée de vie de ce fonds a été prorogée de 5 ans, à partir du 27 octobre 2023.

2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données :

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources :

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :

Les participations directes de la « BNA Assurances » se présentent comme suit :

Entité	Capital social	Part « BNA Assurances » en DT	Part « BNA Assurances » en %
GMP	360 000	120 000	33%
Général Assistance	1 050 020	210 000	20%
Résidence Cap Bon S.A.	2 000 000	500 000	25%
Japanese Motors Company (JMC)	12 000 000	2 400 000	20%
Al Hidaya Agricole S.A.	10 000 000	2 400 000	24%

4. Relations commerciales

- 4.1. Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2025 s'élève 3 211 987 DT et se détaille comme suit :

Entité	Exercice 2025
Groupe HBG	117 248
Groupe VERMEG	3 010 573
UGTT	62 918
JMC	21 248
Total en DT	3 211 987

4.2. Les créances arrêtées avec les autres parties liées se présentent comme suit au 31/12/2025 :

Entité	Solde au 31/12/2025
Groupe HBG	126 939
UGTT	8 643
JMC	41 202
Total en DT	176 785

4.3. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.4. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.4.1. Reçues :

- La « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 680 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Compagnie ;
- La « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 712 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Compagnie ;
- La « BNA Assurances » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021.

4.4.2. Fournies : Néant

VIII - Note sur les événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'est survenu entre la date de clôture et celle de leur arrêté par le Conseil d'Administration en date du 06 avril 2026.

IX – Note sur le Décompte Fiscal

Rubrique	Montant
Résultat comptable avant impôt	19 947 242
I. Réintégrations	
Cadeaux et frais de réception excédentaires	687 592
Commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacances, honoraires et rémunérations de performance non déclarée dans la déclaration de l'employeur	14 068
Dons et subventions	159 324
Taxe de voyages	360
Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	82 321
Provisions non déductibles	
Provisions pour créances douteuses non déductibles	727 989
Dotations aux provisions pour dépréciation des FCP	168 465
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres non cotés	705 436
Autres provisions non déductibles (pour risques & charges)	129 780
Provisions relatives à des primes d'assurance à annuler	171 567
Total des réintégrations	2 846 901
II. Déductions pouvant créer un déficit reportable	
Reprise Provisions pour dépréciation des comptes clients	-
Reprise Provisions pour dépréciation des titres cotés	(1 281 296)
Reprise PRC & IDR	(8 141 678)
Total des déductions pouvant créer un déficit reportable	(9 422 974)
Résultat fiscal avant déduction des provisions	13 371 168
III. Déduction des amortissements différés et déficit reportés	
	-
Résultat fiscal de l'exercice après imputation des reports déficitaires	13 371 168
IV. Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	
Dividendes et assimilés distribués par des sociétés établies en Tunisie	(1 935 936)
Plus-value de cession des actions cotées	(1 764 032)
IV Total déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	(3 699 967)
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices réinvestis	9 671 201
Déduction pour réinvestissement financier	
Min d'impôt (dégrèvement) 25%	2 417 800
Montant réinvesti	3 650 000
Total déduction des revenus réinvestis	(3 626 700)
RESULTAT FISCAL	6 044 501
Chiffre d'Affaires TTC	209 255 179
Minimum d'impôt : 0,2% du CA TTC	418 510
Impôt sur les sociétés 40%	2 417 800
Impôt sur les sociétés dû	(2 417 800)
Impôt + Contributions	(2 901 360)
Excédents IS antérieurs	25 674 114
Acomptes provisionnels payés	-
Retenues à la sources	7 909 742
Total Avances, Acomptes et Retenues	33 583 856
IS à payer	-
Report d'IS	31 166 056
Contributions à payer (8%)	(483 560)

X – Note sur les informations ESG

Dans le cadre des recommandations du Conseil du Marché Financier relatives à la communication d'informations extra-financières, la « BNA Assurances » a engagé une démarche structurée visant à intégrer progressivement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son modèle de gestion, ses processus décisionnels et son dispositif de pilotage.

La Compagnie a engagé une démarche progressive d'intégration des facteurs ESG dans sa stratégie et ses dispositifs de gouvernance, visant à renforcer sa résilience face aux risques émergents et à valoriser les opportunités associées. À ce stade, les initiatives ESG sont portées par différentes directions selon leurs périmètres respectifs. Un comité ESG interne a été mis en place afin d'assurer :

- la coordination des actions ;
- le suivi des initiatives ; et
- l'accompagnement de leur mise en œuvre.

L'analyse de matérialité financière réalisée par la Compagnie a permis d'identifier les enjeux ESG susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa performance, sa situation financière et ses perspectives. Cette analyse s'inscrit dans une approche progressive, tenant compte du niveau de maturité des systèmes d'information ainsi que des référentiels internationaux en vigueur, notamment IFRS S1 et IFRS S2.

Sur le plan environnemental, la Compagnie a initié plusieurs actions visant à réduire son empreinte écologique, notamment à travers la mesure de son empreinte carbone, la digitalisation de ses processus et la mise en place d'un dispositif de gestion responsable des déchets. Ces initiatives traduisent une volonté d'intégrer progressivement les enjeux climatiques dans sa stratégie.

En matière sociale, la Compagnie accorde une importance particulière à la gestion de son capital humain, à la promotion de la diversité et à l'amélioration continue des conditions de travail. Les indicateurs relatifs aux ressources humaines témoignent d'une structure stable, d'un engagement en matière de formation et d'une attention portée au bien-être et à la santé des collaborateurs. Par ailleurs, la qualité de la relation avec les assurés ainsi que les actions sociétales menées renforcent l'ancrage de la Compagnie dans son environnement économique et social.

S'agissant de la gouvernance, la Compagnie s'appuie sur une organisation structurée reposant sur un Conseil d'Administration et des comités spécialisés assurant la supervision des risques, la fiabilité de l'information financière et le respect des exigences réglementaires. L'intégration progressive des enjeux ESG dans les instances de gouvernance et la mise en place d'un comité ESG interne témoignent d'une volonté de renforcer le pilotage stratégique des risques et opportunités extra-financiers.

Dans un contexte marqué par l'émergence de nouvelles exigences réglementaires et des attentes accrues des parties prenantes, la Compagnie poursuit ses efforts visant à améliorer la qualité, la fiabilité et la pertinence de son reporting ESG. À ce titre, elle prévoit de renforcer progressivement ses dispositifs de collecte de données, de développer des indicateurs quantitatifs et d'approfondir l'intégration des enjeux ESG dans sa stratégie globale. Cette démarche s'inscrit dans une logique de création de valeur durable, visant à concilier performance économique, responsabilité sociale et maîtrise des impacts environnementaux.

Cohérence avec les états financiers

La « BNA Assurances » a examiné, dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, si les facteurs liés à la durabilité étaient susceptibles d'affecter de manière significative :

- des estimations comptables ;
- des tests de dépréciation d'actifs ;
- des provisions et des passifs éventuels ;
- l'évaluation de la continuité d'exploitation.

Lorsque cela est pertinent, les hypothèses retenues dans le cadre de ces estimations intègrent les risques identifiés, notamment ceux liés à l'environnement macroéconomique, aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux dynamiques sectorielles.

Par ailleurs, les risques émergents et les opportunités liés à la durabilité pourraient potentiellement avoir une incidence sur certains postes des états financiers de la Compagnie, dont notamment :

- les primes (PRV1) ;
- les différentes charges techniques et non techniques (CHV et CHNT) ;
- les créances (AC6) ;
- les placements (AC3).

À la date d'arrêté des états financiers, la Compagnie n'a identifié aucun élément présentant d'incidence financière significative sur sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

IV. ANNEXES

Mouvements ayant affecté les Éléments de l'Actif
Exercice clos le 31-12-2025

Annexe 8

Désignations	Valeur Brute					Amortissements et Provisions						VCN À la clôture		
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	À la clôture	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions			À la clôture	
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions		Amort.	Provisions
Actifs incorporels :														
Concessions, brevets, licences, marques	3 378 541	50 744	258 875	-	3 170 410	2 673 446	-	397 036	-	198 013	-	2 872 469	-	297 941
Fonds commercial	1 466 848	629 678	169 275	-	1 927 250	807 766	-	176 318	-	81 278	-	902 806	-	1 024 444
Total actifs incorporels	4 845 389	680 421	428 150	-	5 097 660	3 481 212	-	573 354	-	279 291	-	3 775 275	-	1 322 385
Actifs corporels d'exploitation :														
Installations techniques et machines	8 094 406	970 814	432 322	-	8 632 898	5 203 112	-	919 151	-	349 255	-	5 773 008	-	2 859 890
Autres installations, outillage et mobilier	2 204 461	17 626	103 868	-	2 118 218	1 363 532	-	347 969	-	41 057	-	1 670 443	-	447 775
Dépôts et cautionnements	129 400	7 900	-	-	137 300	-	-	-	-	-	-	-	-	137 300
Total actifs corporels d'exploitation	10 428 266	996 340	536 190	-	10 888 416	6 566 643	-	1 267 119	-	390 312	-	7 443 451	-	3 444 965
Placements :														
Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	-	16 643	-	44 948 189	7 087 599	-	875 560	-	-	-	7 963 159	-	36 985 030
Terrains et constructions de placement	35 544 260	5 125 764	466 425	-	40 203 599	4 662 357	-	555 164	-	87 538	-	5 129 984	-	35 073 615
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000	-	-	-	400 000	-	7 428	-	-	7 428	-	-	-	400 000
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	12 516 341	6 295 523	3 003 982	-	15 807 881	-	1 582 366	-	-	-	1 281 296	-	301 070	15 506 811
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres parts d'OPVCM	18 056 896	10 153 721	2 736 295	-	25 474 322	-	959 314	-	168 465	-	15 019	-	1 112 760	24 361 562
Titres non cotés	3 745 930	-	134 000	-	3 611 930	-	3 284 395	-	-	-	151 490	-	3 132 905	479 025
Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 505 832	-	-	-	6 505 832	-	3 587 103	-	677 436	-	-	-	4 264 539	2 241 293
Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	240 159 627	242 206 171	-	367 500 290	-	500 000	-	-	-	-	-	500 000	367 000 290
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	5 000 000	7 000 000	-	18 600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	18 600 000
Autres prêts	7 410 052	1 358 818	1 681 186	-	7 087 684	-	709 298	-	-	-	-	-	709 298	6 378 386
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	480 167	421 735	437 416	-	464 486	-	-	-	-	-	-	-	-	464 486
Total placements	519 771 145	268 515 188	257 682 120	-	530 604 213	11 749 956	10 629 904	1 430 725	845 900	87 538	1 455 233	13 093 143	10 020 572	507 490 498
Total Général	535 044 800	270 191 949	258 646 460	-	546 590 289	21 797 811	10 629 904	3 271 198	845 900	757 141	1 455 233	24 311 869	10 020 572	512 257 848

Etat récapitulatif des Placements
Au 31/12/2025

Annexe 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	85 151 788	72 058 645	78 239 472	6 180 827
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	400 000	400 000	-
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	15 807 881	15 506 811	17 286 475	1 779 664
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-	-	-
Autres parts d'OPCVM	25 474 322	24 361 561	26 860 903	2 499 342
Titres non cotés	10 117 762	2 720 319	2 720 319	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	367 500 290	367 000 290	367 000 290	-
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	18 600 000	18 600 000	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	7 087 684	6 378 386	6 378 386	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	464 486	464 486	464 486	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total des Placements	530 604 213	507 490 498	517 950 331	10 459 833
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques	523 289 634	500 885 217		
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	38 155 785	32 939 711		

Informations complémentaires :

Acomptes inclus dans le poste constructions	-
Acomptes inclus dans le poste terrains	-
Solde non encore amorti	-
Valeur des terrains et constructions en distinguant les droits réels des part de SCI	-

ÉTAT DES RÈGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	16 324 648				
Provisions pour sinistres	100 706 606				
Total charges des sinistres	117 031 254				
Primes acquises	135 483 631				
% sinistres / primes acquises	86,38%				

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	45 540 636	20 403 750			
Provisions pour sinistres	55 223 174	97 109 531			
Total charges des sinistres	100 763 810	117 513 281			
Primes acquises	135 483 631	139 056 766			
% sinistres / primes acquises	74,37%	84,51%			

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	60 036 352	53 288 686	20 824 839		
Provisions pour sinistres	39 943 721	65 514 419	101 093 200		
Total charges des sinistres	99 980 073	118 803 105	121 918 039		
Primes acquises	135 483 631	139 056 766	143 771 733		
% sinistres / primes acquises	73,79%	85,43%	84,80%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2024					
Règlements cumulés	68 046 603	68 827 998	51 427 350	19 310 385	
Provisions pour sinistres	23 919 335	40 264 125	64 283 187	97 330 506	
Total charges des sinistres	91 965 938	109 092 123	115 710 536	116 640 891	
Primes acquises	135 483 631	139 056 766	143 771 733	145 298 334	
% sinistres / primes acquises	67,88%	78,45%	80,48%	80,28%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2025					
Règlements cumulés	71 040 337	77 297 462	65 136 450	50 492 582	24 182 537
Provisions pour sinistres	17 578 488	28 677 793	48 125 570	53 551 350	58 242 886
Total charges des sinistres	88 618 825	105 975 255	113 262 020	104 043 932	82 425 423
Primes acquises	135 483 631	139 056 766	143 771 733	145 298 334	143 783 065
% sinistres / primes acquises	65,41%	76,21%	78,78%	71,61%	57,33%

Ventilation des charges et des produits des placements
Exercice clos le 31-12-2025

Annexe 11

Eléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		690 288	690 288	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des participations		39 957 628	39 957 628	
Revenus des autres placements		1 871 056	1 871 056	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		265 387	265 387	PRNT2
Total produits des placements	-	42 784 359	42 784 359	
Intérêts		8 080 060	8 080 060	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		55 153	55 153	CHNT3
Autres frais	677 436	4 347 169	5 024 605	CHV91 + CHNT11
Total charges des placements	677 436	12 482 382	13 159 818	

Résultat Technique par Catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2025

Annexe 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	43 762 588	43 762 588
Charges de prestations	-12 915 871	-12 915 871
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-26 884 248	-26 884 248
Solde de souscription	3 962 469	3 962 469
Frais d'acquisition	-12 160 174	-12 160 174
Autres charges de gestion nettes	-2 863 049	-2 863 049
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-15 023 223	-15 023 223
Produits nets de placements	6 388 336	6 388 336
Solde financier	6 388 336	6 388 336
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 468 805	-1 468 805
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	334 684	334 684
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	1 351 363	1 351 363
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-90 087	-90 087
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	295 103	295 103
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	422 258	422 258
Résultat technique	-4 250 160	-4 250 160

Informations complémentaires :

Montant des rachats	392 950	392 950
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	143 142 748	143 142 748
Provisions techniques brutes à l'ouverture	114 559 050	114 559 050

Résultat Technique par Catégorie d'Assurance Non Vie au 31/12/2025

Annexe 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
Primes acquises	3 082 284	2 403 332	1 810 030	941 060	128 778 524	6 767 835	143 783 065
Primes émises	3 074 420	2 439 246	1 786 928	1 184 417	131 084 195	6 694 891	146 264 097
Variation des primes non acquises	7 864	-35 914	23 102	-243 357	-2 305 671	72 944	-2 481 032
Charges de prestations	-2 029 799	-838 929	125 276	-123 954	-86 037 838	-6 094 762	-95 000 006
Prestations et frais payés	-1 012 242	175 844	-177 884	-40 680	-94 438 821	-6 015 115	-101 508 898
Charges des provisions pour prestations et diverses	-1 017 557	-1 014 773	303 160	-83 274	8 400 983	-79 647	6 508 892
Solde de souscription	1 052 485	1 564 403	1 935 306	817 106	42 740 686	673 073	48 783 059
Frais d'acquisition	-453 788	-413 884	-1 286 760	-303 656	-37 096 757	-1 479 761	-41 034 606
Autres charges de gestion nettes	-2 133	-257 621	-203 020	-309 926	-10 130 586	-586 916	-11 490 202
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-455 921	-671 505	-1 489 780	-613 582	-47 227 343	-2 066 677	-52 524 808
Produits nets de placements	388 091	146 269	144 095	133 319	18 680 223	48 364	19 540 361
Participations aux résultats	3 417	13 569				-260 060	-243 074
Solde financier	391 508	159 838	144 095	133 319	18 680 223	-211 696	19 297 287
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-2 220 316	-2 178 441	-699 516	-1 024 640	-3 349 982		-9 472 895
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	205 155	322 456	90 160	44 894	3 764 592		4 427 257
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	660 212	298 669	-206 287	1 466 885	-1 215 151		1 004 328
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-1 593			-510			-2 103
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	757 718	443 674	19 771	304 565			1 525 728
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-598 824	-1 113 642	-795 872	791 194	-800 541		-2 517 685
Résultat technique	389 248	-60 906	-206 251	1 128 037	13 393 025	-1 605 300	13 037 853
Informations complémentaires :							
Provisions pour primes non acquises clôture	2 036 864	822 724	294 895	1 857 784	55 120 803	16 720	60 149 790
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 044 728	786 809	317 997	1 614 427	52 815 132	89 664	57 668 757
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	5 836 737	2 649 402	2 277 920	836 889	296 516 344	904 932	309 022 224
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	4 819 180	1 295 526	2 581 080	753 615	304 917 327	825 285	315 192 013
Autres provisions techniques clôture		1 322 321					1 322 321
Autres provisions techniques ouverture		983 217					983 217

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Annexe 14

	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices		727 531	1 314 449	304 488	
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)					
- Provisions mathématiques moyennes	32 960 951	57 681 262	85 369 154	98 038 744	118 028 737
- Montant minimum de participation					
- Montant effectif de la participation attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB					

Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31/12/2025
CATÉGORIE : VIE

Annexe 15

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1 ^o colonne	43 762 588
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colonne	-12 915 871
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colonne	-26 884 248
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colonne	-
Solde de souscription		3 962 469
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-12 160 174
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-2 863 049
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-15 023 223
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	6 388 336
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colonne	-
Solde financier	-	6 388 336
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 ^o colonne	-1 468 805
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colonne	334 684
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colonne	1 351 363
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colonne	-90 087
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^o colonne	295 103
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		422 258
Résultat technique		-4 250 160

Informations complémentaires :

Montants des rachats Vie	392 950
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes à la clôture	143 142 748
Provisions techniques brutes à l'ouverture	114 559 050

Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31-12-2025
CATÉGORIE : NON-VIE

Annexe 16

Libellés	Raccordement	Total
Primes acquises		143 783 065
Primes émises	PRNV11 1°colonne	146 264 097
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-2 481 032
Charges de prestations		-95 000 006
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-101 508 898
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	6 508 892
Solde de souscription		48 783 059
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-41 034 606
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-11 490 202
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-52 524 808
Produits nets de placements	PRNT3	19 540 361
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-243 074
Solde financier		19 297 287
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-9 472 895
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	4 427 257
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	1 004 328
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	-2 103
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 525 728
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-2 517 685
Résultat technique		13 037 853

Informations complémentaires :

Provisions pour primes non acquises clôture	60 149 790
Provisions pour primes non acquises ouverture	57 668 757
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	309 022 224
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	315 192 013
Autres provisions techniques clôture	1 322 321
Autres provisions techniques ouverture	983 217

A déduire :

Provisions devenues exigibles	
-------------------------------	--



BNA ASSURANCES
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société « BNA Assurances » ;

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société BNA Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 82 966 715 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17 045 881 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 513 868 039 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel que modifié par les textes subséquents ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 octobre 2010 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2025. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 octobre 2010.

2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2025 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2025, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 01/2021 du 1^{er} décembre 2021, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé



**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé



II. RAPPORT SPÉCIAL



BNA ASSURANCES
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société « BNA Assurances » ;

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2025

- Les dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôts) souscrits, en 2025, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank (société mère) et qui sont échus au cours de la même année totalisent 13 000 MDT, avec des taux d'intérêt qui varient entre 7,99% et 9,00%.
- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôts) souscrits, en 2025, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank et qui ne sont pas encore échus au 31 décembre 2025, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2025	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	11/01/2025	05/01/2026	8,99%
BNA	3 000 000	3 000 000	13/01/2025	07/01/2026	9,99%
BNA	10 000 000	10 000 000	20/12/2025	14/12/2026	8,84%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2025	25/12/2026	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2025	25/12/2026	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2025	25/12/2026	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2025	25/12/2026	7,00%
BNA	2 500 000	2 500 000	22/12/2025	17/12/2026	8,84%
BNA	5 000 000	5 000 000	20/12/2025	15/12/2026	8,84%

BNA	14 500 000	14 500 000	20/12/2025	15/12/2026	8,84%
BNA	2 000 000	2 000 000	27/12/2025	26/01/2026	7,74%
BNA	2 000 000	2 000 000	30/12/2025	25/12/2026	8,84%
BNA	9 000 000	9 000 000	30/12/2025	25/12/2026	8,84%
BNA	3 500 000	3 500 000	31/12/2025	26/12/2026	8,84%
Total en DT	123 500 000	123 500 000			

- L'encours de l'emprunt obligataire émis par la BNA Bank au cours de l'exercice 2025, auquel la société « BNA Assurances » avait souscrit et qui n'est pas encore échu au 31 décembre 2025, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2025	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2025	5 000 000	5 000 000	01/12/2025	19/12/2032	9,55%
Total en DT	5 000 000	5 000 000			

Opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la société « BNA Assurances » et la BNA Bank ; elle a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2018. À ce titre, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2025, s'élève à 3 965 580 DT ;
- En 2018, la société « BNA Assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT. La valeur liquidative des 48 893 parts de ce fonds, détenues par la société « BNA Assurances », s'élève à 9 773 955 DT au 31 décembre 2025. En outre, le montant des dividendes encaissés en 2025, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 572 732 DT ;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 680 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 712 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « BNA Assurances » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société « GMP » dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société « GMP » d'une rémunération détaillée comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues,
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021 ;

- En vertu d'une convention conclue avec la société « GMP » le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la société « BNA Assurances » (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. Au cours de l'exercice 2022, un montant de 12 731 DT a été encaissé par la société « BNA Assurances ».

De ce fait, le solde brut de son compte courant chez la société « GMP » s'élève à 47 269 DT au 31 décembre 2025 ; il est totalement provisionné ;

- Les créances sur les autres parties liées se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

Désignation	Sole au 31/12/2025
Groupe HBG	126 939
UGTT	8 643
JMC	41 202
Total en DT	176 785

- L'encours des emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices précédents et auxquels la société « BNA Assurances » avait souscrit, se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2025	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2021-1	8 000 000	1 600 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	5 600 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	2 400 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	1 600 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	2 400 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
Total en DT	23 000 000	13 600 000			

- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôts) souscrits au cours des exercices précédents auprès de la BNA Bank, se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2025	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT	35 000 000	-	28/12/2023	27/12/2025	7,00%
CDD	32 000 000	-	04/02/2024	07/01/2025	10,13%
CDD	3 000 000	-	09/03/2024	12/01/2025	10,13%
CAT	10 000 000	-	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
CAT	10 000 000	-	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
CAT	10 000 000	-	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
CAT	10 000 000	-	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
CAT	10 000 000	-	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
CAT	15 000 000	-	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
CDD	2 000 000	-	23/12/2024	21/01/2025	8,99%
CAT	500 000	-	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
CAT	500 000	-	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
CAT	1 000 000	-	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
CAT	2 000 000	-	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
Total en DT	141 000 000	-			

Obligations et engagements de la société « BNA Assurances » envers ses dirigeants

Le Conseil d'Administration de la société « BNA Assurances », réuni le 23 mai 2025, a pris acte de la démission du Directeur Général et l'a acceptée avec date d'effet au 09 juin 2025.

Le même Conseil d'Administration a décidé de nommer le Directeur Général Adjoint (DGA) en tant que Directeur Général par Intérim, avec date d'effet au 10 juin 2025, et ce, pour la durée restante du mandat du Directeur Général démissionnaire, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

De ce qui précède, les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de l'ancien Directeur Général (DG) a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2023. Elle se compose des éléments suivants jusqu'à la date de sa démission (soit pour une période de 5 mois et 9 jours) :
 - un salaire net de 121 641 DT,
 - un STC de 44 419 DT,
 - 2 120 litres de carburant,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe ;
- Le Directeur Général (DG) par Intérim a gardé la même rémunération de son ancien poste de Directeur Général Adjoint (DGA), telle qu'elle a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 1^{er} décembre 2023. Pour l'exercice 2025, elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 130 600 DT,
 - 400 litres de carburant par mois,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
 - une prime variable dont le montant sera fixé ultérieurement par décision du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025. Dans ce cadre, un passif (rémunération due) a été comptabilisé au 31 décembre 2025 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration le 23 mai 2025, au titre de l'exercice 2024, pour un montant de 44 400 DT (net) ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2025 à 7 000 DT par administrateur. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 70 000 DT ;
- Le montant brut de la rémunération accordée aux membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2025 à 7 000 DT par membre de chaque comité. La charge globale se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 154 000 DT et se répartit par comité comme suit :
 - comité stratégique : 35 000 DT,
 - comité permanent d'audit : 28 000 DT,

- comité de placement : 28 000 DT,
- comité des risques : 28 000 DT,
- comité de nomination et de rémunération : 35 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé



**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé

